

Formulaire de réclamation

RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE AU QUÉBEC - AUDI PODS

INSTRUCTIONS – CONDITIONS GÉNÉRALES

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES AFIN DE DÉTERMINER SI VOUS ÊTES ADMISSIBLE À CE RÈGLEMENT.

QUI PEUT PRÉSENTER UNE RÉCLAMATION

1. Membres du groupe, définis comme : Toutes les personnes au Québec qui ont acheté et/ou loué avant le 31 mai 2021 un ou plusieurs des véhicules Audi suivants rappelés en vertu du rappel de Transports Canada # 2021-169 en raison du système de détection de l'occupant du siège du passager (« PODS ») défectueux, fabriqués, distribués, fournis, vendus en gros et/ou importés par Audi :

- Audi A3 (2016 à 2020)
- Audi A3 E-TRON (2016 à 2018)
- Audi RS3 (2018 à 2020)
- Audi S3 (2016 à 2020)

(les «véhicules»)

2. Sont expressément exclues de la définition de membre du groupe toutes les personnes qui ont demandé en temps opportun et de façon valide leur exclusion (*opt-out*) du règlement de l'action collective.

COMMENT FAIRE UNE RÉCLAMATION

3. Afin de présenter une réclamation valide, vous devez soumettre un formulaire de réclamation valide sur le site Web du règlement <https://quebecpodssettlement.com/fr/claim/> **d'ici le 22 juin 2024** attestant que vous avez acheté ou loué un véhicule avant le 31 mai 2021, et fournir les renseignements suivants:
 - i. Vos renseignements personnels et vos coordonnées;
 - ii. les informations pertinentes identifiant votre véhicule (numéro d'identification du véhicule, année de modèle, etc.);
 - iii. la preuve d'achat ou de location ;

- iv. Une confirmation que le rappel a été ou n'a pas été effectué (si le rappel n'a pas été effectué, il doit être exécuté rapidement);
- v. la date approximative (mois/année) à laquelle la problématique du PODS s'est manifestée pour la première fois;
- vi. L'affirmation suivante : *Je comprends que ma réclamation et les informations fournies feront l'objet de vérifications. En soumettant ce formulaire de réclamation, j'affirme sous peine de parjure que les renseignements qu'il contient sont exacts;*
- vii. Un formulaire de réclamation complet attestant que :
 - a. Le membre du groupe a conduit avec un passager (pesant plus de 80 lbs) sur le siège arrière parce que le siège avant ne pouvait pas être utilisé conformément à la lettre de rappel en raison de la problématique du PODS;
 - b. Une indication du nombre approximatif de jours en moyenne, par mois, où le membre du groupe a conduit son véhicule avec un passager pesant plus de 80 lbs sur le siège arrière, en choisissant :
 - i. Entre 0 et 14 jours par mois ; ou
 - ii. Entre 15 et 31 jours par mois ;
 - c. Une confirmation que vous n'avez pas reçu un véhicule de courtoisie par un concessionnaire Audi/Volkswagen pendant toute la période ;

4. **Une seule réclamation peut être acceptée par véhicule.**

- 5. Si vous souhaitez faire une demande, vous pouvez choisir l'une des formes de paiement suivantes :
 - a. Si vous êtes **toujours propriétaire ou locataire de** votre véhicule à la date de présentation de votre réclamation : Un crédit de 75 \$ ou 150 \$ par mois (**pour un maximum de 12 mois et 1 800 \$**), selon le nombre moyen de jours par mois pendant lesquels vous avez conduit votre véhicule avec un passager pesant plus de 80 lbs sur le siège arrière en raison de la problématique du PODS; **OU**

- b. Si vous **n'êtes plus** propriétaire ou locataire de votre véhicule à la date de présentation de votre réclamation : Un paiement en argent (par virement électronique ou chèque Interac) de 75 \$ ou 150 \$ par mois (**pour un maximum de 12 mois et 1 800 \$**), selon le nombre moyen de jours par mois pendant lesquels vous avez conduit votre véhicule avec un passager pesant plus de 80 lbs sur le siège arrière en raison de la problématique du PODS.

Si un membre du groupe est admissible à recevoir une compensation, le montant exact de cette indemnité sera déterminé par l'administrateur en fonction des renseignements fournis dans le formulaire de demande de remboursement.

6. Le formulaire de réclamation doit être soumis par voie électronique (ou signé s'il est soumis sur papier), attestant que les renseignements fournis sont véridiques et exacts.
7. Le formulaire de réclamation doit être soumis en ligne via le site internet de règlement www.quebecpodsettlement.com/fr/ au plus tard le **22 juin 2024**.
8. Dans un délai d'environ quatre (4) mois à compter du **22 juin 2024**, les membres du groupe dont les réclamations ont été acceptées par l'administrateur recevront les fonds auxquels ils ont droit, comme il est indiqué ci-dessus.
 - a. Pour les membres du groupe qui sont admissibles à recevoir un crédit, ils recevront une lettre par courriel à l'adresse fournie dans le formulaire de réclamation ou, si aucune adresse courriel n'est fournie, par la poste à l'adresse postale fournie dans le formulaire de réclamation.
 - b. Pour les membres du groupe qui sont admissibles à recevoir un paiement en argent, ils recevront ce montant soit par virement électronique Interac à l'adresse courriel fournie dans le formulaire de réclamation, soit par chèque à l'adresse postale indiquée dans le formulaire de réclamation.
9. Tous les virements électroniques Interac émis aux membres du recours collectif en vertu du présent règlement demeureront valides pendant **trente (30) jours**. Les chèques émis aux membres du recours collectif en vertu du présent règlement demeureront valides pendant **six (6) mois** à compter de leur émission. Aucun chèque ne peut être encaissé après ce délai et ne sera pas remplacé.
10. Si vous êtes un membre du groupe et que vous ne soumettez pas un formulaire de demande valide en temps opportun conformément aux présentes instructions, vous ne serez pas admissible à recevoir une compensation et vous resterez assujetti aux quittances prévues dans l'Entente de règlement.
11. Les formulaires de réclamation en double, invalides, illisibles ou incomplets ne seront pas honorés. Les formulaires de réclamation perdus, en retard ou mal acheminés ne sont pas la responsabilité des défendeurs, des avocats du groupe ou de l'administrateur et seront invalidés.

12. Gardez des copies pour vos dossiers.

LES DÉFENDERESSES NE SONT PAS RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT OU DE LA DISTRIBUTION DES MONTANTS MIS À DISPOSITION EN VERTU DU RÈGLEMENT. VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC L'AVOCAT DU GROUPE OU L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS - ET NON AVEC LE TRIBUNAL OU L'AVOCAT DES DÉFENDERESSES - POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS. VOTRE NOM ET TOUS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS À L'AVOCAT DU GROUPE RESTERONT CONFIDENTIELS.

Pour un traitement plus rapide, veuillez remplir et soumettre ce formulaire de réclamation en ligne sur le site Web de règlement www.quebecpodssettlement.com/fr/. Vous pouvez également envoyer ce formulaire rempli à Velvet Payments Inc. 5900, avenue Andover, Suite 1, Montréal (Québec), H4T 1H5.

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

RÈGLEMENT DE L'ACTION COLLECTIVE AU QUÉBEC - AUDI PODS

Pour demander une indemnisation dans le cadre du règlement décrit ci-dessus, veuillez fournir toutes les informations suivantes, faute de quoi votre demande peut être rejetée.

Tout crédit fourni en réponse à votre demande de remboursement sera détaillé dans une lettre que l'administrateur vous enverra par courriel à l'adresse électronique fournie dans le présent formulaire de réclamation ou par la poste si vous n'avez pas d'adresse courriel.

Toute compensation monétaire versée en réponse à votre réclamation sera envoyée par virement Interac à l'adresse électronique que vous avez fournie ou par la poste à l'adresse postale que vous avez fournie si vous n'avez pas d'adresse courriel.

1. Informations générales

Nom:	
Adresse :	
Ville :	
Province :	
Code postal :	
Téléphone :	
E-mail :	
Modèle de votre véhicule :	
Année de votre véhicule :	
NIV associé au véhicule pour lequel vous faites une réclamation (si vous n'avez pas cette information, veuillez communiquer avec l'administrateur des réclamations indiqué ci-dessous) :	

2. Éligibilité (cocher les cases appropriées et insérer les informations pertinentes)

a. J'atteste avoir acheté ou loué, avant le 31 mai 2021, l'un des véhicules suivants, qui a fait l'objet d'un rappel dans le cadre du rappel no 2021-169 de Transports Canada :

- Audi A3 (années de modèle 2016 à 2020)
- Audi A3 E-TRON (années modèles 2016 à 2018)
- Audi RS3 (années de modèle 2018 à 2020)
- Audi S3 (années de modèle 2016 à 2020)

b. Je joins à ce formulaire de réclamation une copie de ma preuve d'achat ou de location du véhicule identifié ci-dessus.

c. Je confirme (sélectionnez une option) :

que le rappel de Transports Canada n° 2021-169 / 69BY a été dûment exécuté ;

OU

que le rappel de Transports Canada n° 2021-169 / 69BY n'a pas été exécuté, mais que je m'engage à rapidement prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce rappel.

d. J'atteste que (sélectionnez une option et, le cas échéant, ajoutez les informations pertinentes) :

J'ai rencontré le problème du PODS, à savoir un message d'erreur affiché sur le tableau de bord avec une sonnerie d'avertissement et le voyant du coussin gonflable affichant « coussin gonflable passager éteint » et ce problème s'est produit pour la première fois approximativement le (insérer la date) : _____

OU

Je n'ai jamais connu le problème PODS (si vous cochez cette case, vous n'aurez pas droit à une compensation).

e. J'atteste que:

Si j'ai été confronté au problème de PODS, j'ai dû conduire avec un passager pesant plus de 80 lbs sur le siège arrière parce que le siège avant ne pouvait pas être utilisé conformément à la lettre de rappel en raison de la problématique du PODS;

J'ai été confronté au problème pendant une durée moyenne de (**sélectionnez une option**) :

Entre 0 et 14 jours par mois (75 \$);

OU

Entre 15 et 31 jours par mois (150 \$).

Veillez noter que votre réclamation et les informations fournies feront l'objet d'une vérification. En soumettant cette réclamation, vous affirmez sous peine de parjure que les informations qu'elle contient sont exactes.

f. J'atteste que (sélectionnez une option) :

Un concessionnaire Audi/Volkswagen ne m'a pas offert de véhicule de courtoisie pendant toute la période où j'ai été confronté à la question des PODS.

OU

Un concessionnaire Audi/Volkswagen m'a offert un véhicule de courtoisie pour toute la période durant laquelle j'ai vécu la problématique du PODS (veuillez fournir des détails le cas échéant) :

3. Forme de l'indemnisation

a. J'atteste que (choisissez-en un) :

Je suis toujours propriétaire ou locataire du véhicule mentionné à la section 1 – Informations générales ci-dessus.

OU

Je ne suis plus propriétaire ni locataire du véhicule identifié à la section 1 - Informations générales ci-dessus.

b. (Ne répondez à cette question que si vous ne possédez plus ou ne louez plus votre véhicule) Je souhaite recevoir une indemnisation sous l'une des formes de paiement suivantes :

(Cette option n'est offerte qu'aux membres admissibles du groupe qui ne possèdent plus ou ne louent plus leur véhicule Audi) Un paiement en argent par :

Virement électronique Interac (à l'adresse électronique indiquée ci-dessus);
ou

Chèque (à l'adresse postale indiquée ci-dessus).

OU

Un crédit à utiliser dans tout concessionnaire Audi au Québec, dont les détails vous seront envoyés par l'administrateur par courriel à l'adresse courriel fournie dans ce formulaire de réclamation ou par la poste si vous n'avez pas d'adresse courriel.

Pour le paiement par virement électronique Interac, le mot de passe et les instructions de dépôt vous seront envoyés par courriel par l'administrateur des réclamations, Velvet Payments Inc.

Accusé de réception et certification :

En signant et en datant ce formulaire ci-dessous, je reconnais avoir lu les conditions générales des présentes et avoir le droit de demander une indemnisation en vertu de ce règlement. J'atteste en outre que je n'ai pas soumis et que je ne soumettrai pas à l'avenir d'autre formulaire de demande d'indemnisation à la suite de ce règlement.

Je comprends que ma réclamation et les informations fournies feront l'objet d'une vérification. En soumettant ce formulaire de réclamation, j'affirme sous peine de parjure que les renseignements qu'il contient sont exacts.

NOM COMPLET (au lieu d'une signature) :

DATE:

Si vous avez des questions pendant que vous remplissez le formulaire de réclamation, veuillez communiquer avec l'administrateur de la réclamation à :

Velvet Payments Inc.
5900, avenue Andover, bureau 1
Montréal (Québec) H4T 1H5
Téléphone : 1-888-770-6892
Courriel : Pods@velvetpayments.com

Vous pouvez également communiquer avec le cabinet d'avocats représentant le groupe :

LPC Avocat Inc.
Me Joey Zukran
276, rue Saint-Jacques, bureau 801
Montréal (Québec) H2Y 1N3
Téléphone : (514) 379-1572
Fax : (514) 221-4441
JZUKRAN@LPCLEX.COM

LES DÉFENDERESSES NE SONT PAS RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT OU DE LA DISTRIBUTION DES MONTANTS MIS À DISPOSITION EN VERTU DU RÈGLEMENT. VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC L'AVOCAT DU GROUPE OU L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS – ET NON AVEC LE TRIBUNAL OU L'AVOCAT DES DÉFENDERESSES – POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS. VOTRE NOM ET TOUS LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS À L'AVOCAT DU GROUPE RESTERONT CONFIDENTIELS.